

Médaille aux victimes du terrorisme ! Bientôt une médaille pour les victimes des cors aux pieds ?

écrit par Claude t.a.l | 24 juillet 2016



Le gouvernement crée une nouvelle décoration !

» *La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est une décoration civile et militaire française créée par le décret no 2016-949 du 12 juillet 2016.* »

Autrefois, les décorations étaient attribuées après un ou des actes glorieux : des » mérites éminents au service de la Nation « , une » citation pour faits de guerre « , en ce qui concerne la Croix de Guerre, par exemple.

Comment s'obtiendra » *la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme* » ?

et bien, en étant, tout simplement, mort, blessé physiquement ou psychologiquement lors d'un acte terroriste, EN N'AYANT RIEN FAIT, ni pour défendre les autres, ni pour se défendre soi même !

Pourquoi pas une » médaille des victimes de la canicule « , une » médaille des victimes des cors au pied « la liste est

infinie.

Comme la connerie. (Remarque de Christine Tassin)